DEC130697DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Anca VASILIU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

 ${\bf Vu}$ la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur André LAKS ;

Vu la décision n° 121957INSHS du 7 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT aux fonctions de Directeur de l'unité UMR8061 intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique » à compter du 7 septembre 2012 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Anca VASILIU, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anca VASILIU, délégation est donnée à Madame Joëlle MASSON, Ingénieur d'étude hors classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(Madame Anca VASILIU et Madame Joëlle MASSON sont limitées à 1 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

1

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2013

Le directeur d'unité Jean-Baptiste GOURINAT